



# Commune de Valbirse

## SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 19 SEPTEMBRE 2016, A 19H00, A LA SALLE COMMUNALE DE MALLERAY

### Procès-verbal no 8

#### Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 6 juin 2016
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Approuver le nouveau règlement concernant le financement spécial relatif à un nouveau bâtiment communal
5. Information sur le programme de législature 2015 – 2018 (selon l'art. 60, al 2, lettre a du Règlement d'organisation de Valbirse)
6. Information sur le projet de territoire Valbirse 2040
7. Information sur la Maison de l'Enfance SA
8. Information sur Eco Lignière SA
9. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
10. Rapport de la Commission scolaire
11. Informations du Conseil communal
12. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
13. Questions orales
14. Souper du Conseil général

#### **1. Appel**

Les listes de présences font constater ce qui suit :

- membres présents : 27
- membres excusés : 3
- membre absent : 0

#### 27 membres sont présents :

M. BARTLOME Anton, M. BERBERAT Cédric, Mmes BEXKENS Sylvie, BILAT Sophie, M. BLANCHARD Sébastien, Mme CARPIO Elisabeth, MM. CHARPIE Eric, CURTY Nicolas, DEHLINGER Marcel, DIAZ José, GERBER Christophe, Mmes GERBER

Valentine, GRABER Nadine, GROSJEAN Virginia, MM. JUFER Jacques-Henri, LOMBARD Thierry, MATHEZ Gérard, M. MONNERAT Serge, Mmes NOIRAT Micheline, SCHINDLER Christine, MM. ROMY Ken, SALZMANN Daniel, Mme SESTER GERBER Marika, MM. UTERMANN Marc, WEBER Pascal, Mme WEIBEL Sandrine, M. ZUERCHER Jean-Marc.

3 membres absents excusés :

Mme BARTLOME Anissa  
M. GERBER Timée  
M. VILLOZ Franco

membre absent :

---

Présidence :

M. CURTY Nicolas, Président

Représentation du Conseil communal :

MM. ANNONI Paolo, Maire ; MORAND Steve, Vice-maire, Mme BARBAGALLO Séverine, MM. BLAESI Stève, HENNET Manuel, MINDER Yann, ROTHENBUEHLER André, Conseillers.

Chancellerie communale :

M. LENWEITER Thierry, Secrétaire communal  
Mme AEBERHARD Sandra, Secrétariat Conseil général  
M. BEUCHAT Charles-André, Administrateur des finances

**M. Nicolas Curty**, Président, ouvre cette troisième séance du Conseil général de l'année 2016. Il salue les personnes présentes. La convocation a été faite par publication dans la feuille officielle du district de Moutier no 32 du 7 septembre 2016 ainsi que par convocation personnelle.

Il rappelle aux personnes qui prendront la parole de se déplacer à la tribune et remercie ceux qui remettront le texte à Mme Aeberhard, secrétaire, afin de faciliter l'élaboration du procès-verbal.

Il mentionne que les débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal.

Il remercie les élus qui s'adresseront à lui de le faire de manière distincte par un levé de mains.

Aucune modification de l'ordre du jour n'est formulée. Il est donc considéré comme accepté par le Président.

## **2. Procès-verbal du 6 juin 2016**

**M. Nicolas Curty**, Président, demande si des remarques sont à formuler ou s'il y a des modifications à apporter concernant la rédaction de ce procès-verbal no 7 ?

Aucune remarque n'est signalée et il est passé au vote.

**DECISION** : ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## **3. Déclarations de principe des groupes**

Aucune déclaration de groupe n'est faite.

## **4. Approuver le nouveau règlement concernant le financement spécial relatif à un nouveau bâtiment communal**

**M. Nicolas Curty**, Président, passe la parole à M. Paolo Annoni, Maire, pour ce point de l'ordre du jour.

**M. Paolo Annoni**, Maire : commente le rapport du Conseil communal qui demande d'approuver ce règlement car depuis début 2015 l'Exécutif étudie les possibilités de regrouper les pompiers, l'école à journée continue ainsi que les Travaux publics. Ces institutions sont à l'étroit actuellement.

Après diverses réflexions, la possibilité de construire un nouveau bâtiment d'ici 5 à 10 ans a été envisagée mais il faut réagir sur la possibilité d'acheter une parcelle à Real Estate afin de donner un signe au promoteur. Le but est de prévoir cet achat sur 4 ans avec une prévision de fr. 87'500.-. Le prix demandé pour ce terrain est de fr. 175.- le m<sup>2</sup> mais il risque fort d'augmenter avec le temps et la rareté du terrain dans cette zone intéressante.

Ce secteur est idéal car il est proche des bâtiments existants actuellement, il est au milieu du village et accessible par un chemin piétonnier et cyclable.

Le montant annuel durant 4 ans de fr. 87'500.- sera prévu au budget d'où le fait que le Conseil général se prononce sur ce règlement.

La discussion sur l'entrée en matière est ouverte.

**M. Sébastien Blanchard**, PBD-UDC, son groupe a pris connaissance de la proposition du Conseil communal de créer un fond de financement spécial relatif à un nouveau bâtiment communal.

Sans revenir sur certains aspects comptables techniques relevés par la CGS, il lui semble inopportun de procéder selon la proposition du Conseil communal pour les raisons suivantes:

Nous sommes en attente des résultats du mandat donné au bureau Kaiser+Wittwer pour connaître l'état des bâtiments et les besoins en investissements de ceux-ci.

Nous sommes toujours en attente des résultats de l'étude lancée pour répondre au postulat concernant certaines infrastructures communales.

Nous sommes toujours en attente de la présentation de la planification financière et du programme d'investissements de notre Commune.

La situation actuelle nous semble suffisamment floue pour nous amener à penser que l'alimentation d'un nouveau fond de financement spécial ne doit pas être à l'ordre du jour ceci pour nous permettre de disposer plus librement de nos moyens financiers en fonction des besoins qui ressortiront des études mentionnées auparavant.

Une fois la situation éclaircie et la stratégie financière communale connue, nous aurons tout loisir de planifier l'un ou l'autre achat immobilier, ceci pour dire que nous ne sommes pas opposés au principe proposé sur le fond, mais bien sur la forme.

De ce qui précède, le Groupe PBD-UDC vous propose de rejeter l'entrée en matière concernant le règlement du financement spécial susmentionné.

**M. Jacques-Henri Jufer**, Liste libre, Président de la Commission de gestion et de surveillance : si la volonté du Conseil communal de trouver une solution au problème de place de l'Ecole à journée continue et des travaux publics est louable, la Commission de gestion et de surveillance (CGS) doute de l'utilité d'un financement spécial. Chaque projet futur pourrait faire l'objet d'un financement spécial. Mais il faut au préalable avoir les moyens d'alimenter ces fonds. En outre, selon l'article 88 de l'Ordonnance sur les communes, il n'est plus possible de financer directement un investissement par un prélèvement sur le fonds. Seule la charge d'amortissement annuel peut être prélevée, si bien que le fonds subsisterait bien après la réalisation du projet. Le fait d'avoir une multitude de fonds ouverts au bilan conduit à diminuer la visibilité comptable. Selon le message du Conseil communal, il est prévu d'alimenter ce fonds pendant 4 ans à raison de fr. 87'500.- par année, pour obtenir finalement un montant de fr. 350'000.-. Pourquoi ne pas simplement inscrire cet investissement de fr. 350'000.- dans le plan financier pour l'année 2019 ? Le plan financier permet d'avoir une vue d'ensemble des investissements futurs et de leurs incidences financières. Il s'agit d'une intention politique, mais rien n'est formellement contraignant, contrairement à un Règlement concernant un financement spécial. Et finalement, accepter ou non ce règlement ne changera rien sur l'état des finances de notre commune.

La CGS propose donc de refuser l'entrée en matière.

**Mme Nadine Graber**, liste libre : son groupe, réunit en séance récemment a pris connaissance des arguments du Conseil communal tout comme de l'analyse de la Commission de gestion et de surveillance concernant ce financement spécial. Sans

remettre en question le problème de place de l'Ecole à journée continue et des Travaux publics, son groupe est néanmoins d'avis qu'un financement spécial ne servirait à rien dans le cas présent. C'est pourquoi son groupe refuse l'entrée en matière de ce point de l'ordre du jour.

**M. Serge Monnerat**, PS et sympathisants : le groupe PS ne comprend pas l'utilité de créer un fond pour cet investissement, en effet les fonds diminuent la visibilité globale des comptes communaux. Cette dépense doit être intégrée dans un plan d'investissement ad hoc afin qu'une vue d'ensemble des finances communales puisse être possible.

De plus, la priorité semble être donnée aux services techniques, et il cite « ce bâtiment sera nécessaire pour les services techniques et éventuellement l'EJC ». Le groupe PS estime que les conditions précaires de l'EJC et donc de dizaine d'enfants priment sur ceux des services techniques, bien que dans l'absolu améliorer l'efficacité des services techniques est un but louable.

La priorité maximale pour un bâtiment de l'EJC est évidente. Pour finir et au vu de la dette communale qui ne cesse d'augmenter, le groupe PS ne comprend pas comment un tel investissement pourra être consenti par notre commune, un partenariat public / privé est la seule voie possible pour ce projet. Le groupe PS recommande donc de ne pas accepter la création de ce fonds.

Le Président constate que l'entrée en matière est combattue et passe au vote.

Vote : l'entrée en matière de ce règlement de financement spécial relatif à un nouveau bâtiment communal est combattue par 20 voix ; 4 voix sont favorables et 3 abstentions sont constatées.

Etant donné le résultat de ce vote, ce point de l'ordre du jour est clos.

##### **5. Information sur le programme de législature 2015 – 2018 (selon l'art. 60, al 2, lettre a du Règlement d'organisation de Valbirse)**

**M. Nicolas Curty**, Président, passe la parole à M. Paolo Annoni, Maire, pour ce point de l'ordre du jour.

**M. Paolo Annoni**, Maire : se réfère au document fourni par le Conseil communal et la ligne qu'il souhaite suivre pour cette législature. Il précise que lors de l'élaboration de ce document, l'Exécutif n'avait pas encore connaissance du résultat des comptes 2015 de Valbirse. Les informations sur le patrimoine et l'endettement seront traitées prochainement et des informations données lors de la présentation du budget 2017.

Le Maire indique que pour l'EJC il y a lieu de trouver une solution. En ce qui concerne les bâtiments communaux, les rapports ont été reçus récemment par le Bureau Kaiser et Wittwer.

En ce qui concerne le réseau d'eau et d'assainissement : des travaux sont en cours.

**M. Jacques-Henri Jufer**, Liste libre, Président de la Commission de gestion et de surveillance : aa Commission de gestion et de surveillance a pris connaissance du document intitulé « Charte de législature 2015-2018 ». Nous sommes bien conscients qu'il s'agit d'un programme d'intention. Néanmoins, le point 3.2 nous laisse très perplexe. Il cite : « Patrimoine et endettement : quel objectif à moyen-long terme pour la dette ? Pour le moment, le Conseil communal ne souhaite pas fixer d'objectif de réduction de la dette jusqu'à la fin de la législature et mettre la priorité au développement de Valbirse. » Comme on dit, la messe est dite. Apparemment, le Conseil communal est d'avis que le problème de l'endettement de Valbirse n'est pas assez important pour faire partie de ses priorités. La CGS a prévu de mener six audits cette année. Un de ces audits concerne justement le thème "Endettement et investissements : analyse de la feuille de route élaborée par le Conseil communal ». Or, « Le Conseil communal ne souhaite pas fixer d'objectif de réduction de la dette », mais est-ce qu'il a une idée de l'évolution de cet endettement, ne serait-ce que jusqu'à la fin de la législature ? En y regardant de plus près, la CGS pense que l'endettement va sensiblement augmenter si le Conseil communal souhaite mener à bien tout ce qui est fixé dans le programme de législature. Nous avons déjà martelé à maintes reprises que le colossal endettement de Valbirse doit être sous contrôle (pour rappel : 1% d'augmentation des intérêts = 0.7 dixième de quotité fiscale). Nous avons même établi un comparatif intercommunal pour montrer que Valbirse fait partie des communes les plus endettées par habitant dans notre région. Lors de l'audit que nous réaliserons d'ici à fin octobre, nous souhaitons que le Conseil communal soit en mesure de nous présenter un plan financier clair avec l'évolution prévue de l'endettement. Nous espérons vivement pouvoir convaincre le Conseil communal que l'endettement doit être sous contrôle.

**M. Sébastien Blanchard**, PBD-UDC, remercie le Conseil communal pour la rédaction de son programme de législature qui, au gré des documents a pris la dénomination de charte (je ne suis pas convaincu que le terme soit bien approprié, mais bref...). (Ecrit solennel contenant les règles, les lois fondamentales d'un organisme, ensemble des lois constitutionnelles d'un Etat).

Les programmes de législature donnent souvent lieu à de grands débats, à tous les niveaux de l'échelle politique. Une remarque souvent utilisée pour commenter un tel exercice est que le programme de législature ne doit pas se résumer à une liste de vœux, aussi sympathiques et sincères soient-ils mais doit définir des objectifs à atteindre dans le cadre de la législature à venir ou en cours dans notre cas.

Le document remis nous semble plus proche de la liste de vœux que du programme attendu, nous invitons dès lors le Conseil communal à en distiller le contenu pour en faire ressortir les objectifs visés durant cette législature, ceci pour améliorer la clarté de la politique communale menée et sa compréhension par notre communauté.

**M. Paolo Annoni**, Maire : répond qu'il assure que le Conseil communal apporte un grand intérêt à cette dette. Il rappelle aussi que la commune a tout juste un an et un seul exercice comptable à son actif. Des rapports ont été demandés mais actuellement il y a eu trop peu de temps pour fournir de tels renseignements au Législatif. D'ici la fin de l'année, un plan financier et un plan d'investissements (si possible) seront transmis aux conseillers généraux.

En conclusion il mentionne que le terme de charte est repris selon un document du Canton de Berne.

## **6. Information sur le projet de territoire de Valbirse 2040**

**M. Nicolas Curty**, Président, passe la parole à M. André Rothenbühler, Conseiller communal, pour ce point de l'ordre du jour.

**M. André Rothenbühler**, Conseiller communal : commente le rapport fourni remis aux élus en visionnant des compléments d'informations à son rapport sur le territoire de Valbirse 2040.

Les grands défis à venir pour Valbirse sont la fusion ; une nouvelle LAT ; Espace-Birse ; l'achèvement de l'A16 ; un centre de niveau 4 de la CRTU, le vieillissement de la population ; une cohérence territoriale ; des infrastructures communales ainsi que les finances.

Quatre phases dans le temps prévues :

- janvier à juillet 2016 : projet de territoire Valbirse 2040 ;
- 2016 – 2018 . plan d'aménagement local ;
- 2019 – 2035 : mise en œuvre du PAL ;
- 2035 – 2050 : PAL II.

Les forces, faiblesses, opportunités et risques sont cités.

Pour 2040, l'objectif de Valbirse est d'avoir 4750 habitants avec des scénarios probables ou recherchés.

Les diverses zones sont mentionnées sur un plan du village.

Un projet fait partie de ce rapport et qui est des plus importants et qui développera fortement l'entité de Valbise, c'est un nouvel arrêt à Bévillard en zone Pré Vercelin.

Le Président ouvre la discussion.

**M. Jacques-Henri Jufer**, liste libre : Selon les comptes 2015, chaque citoyen/citoyenne de Valbirse a payé fr. 1'830.- d'impôts totaux (impôts sur le revenu et sur la fortune).

La part communale à la compensation des charges cantonales se monte actuellement à environ fr. 1'000.- par personne (aide sociale, prestations complémentaires, allocations familiales, transports publics, nouvelle répartition des tâches). Il n'est pas compté dans ce montant la part payée au canton pour les points de transports publics, ni la part au traitement des enseignants. Ces deux éléments dépendent du réseau de transport public, respectivement du nombre d'élèves.

Si on déduit du montant payé par citoyen/citoyenne la part communale à la compensation des charges cantonales, on obtient un rendement net de fr. 830.- par personne.

Selon ce rapport « Valbirse Vision 2040 », il est prévu une augmentation de la population de 750 habitants par rapport à 2015. Selon lui, s'il multiplie ces 750 habitants par le rendement net de fr. 830.-/habitant, il obtient une somme de fr. 622'500.-.

Sa 1<sup>ère</sup> question : est-ce que le Conseil communal est conscient qu'une augmentation de 750 habitants, ainsi prévue dans le rapport, ne rapporterait au final qu'un montant net à peine plus élevé que fr. 600'000.-, toute chose étant égale par ailleurs ?

Sa 2<sup>ème</sup> question : avec l'aménagement de la nouvelle gare, combien de points supplémentaires de transport public devrait prendre en charge la commune de Valbirse ? Il rappelle qu'un point de transport public coûte actuellement fr. 334.-.

**M. André Rothenbühler**, Conseiller communal : ce projet n'a pas encore été approfondi sur ce que rapporteront ces futurs habitants mais sur une augmentation acceptable, pour une influence par rapport aux écoles par exemple.

Ces considérations financières seront traitées plus tardivement.

Pour la question 2, il n'y a pas encore eu de réflexion pour l'instant.

**M. Jacques-Henri Jufer**, liste libre, est satisfait.

**M. Sébastien Blanchard**, PBD-UDC : son groupe a consulté le document qui a été transmis et en remercie son auteur. Le contenu est très intéressant et montre bien la multitude d'aspects à considérer pour une telle démarche.

Cette planification est importante puisqu'elle conditionnera en grande partie le développement de notre Commune en esquissant de manière contraignante ses traits futurs.

Vu l'importance de cette démarche, son groupe pose quelques questions:



1. Les membres de la commission sont-ils seuls à considérer l'ensemble du dossier à ce stade ou font-ils appel à des spécialistes (urbanistes, architectes, ingénieurs en environnement, géologue,...)?  
Si oui, dans quelle mesure et à quel(s) type(s) de spécialistes.  
(en d'autres termes, quel est le réel pouvoir de décision de la commission)
2. Les étapes de la procédure sont mentionnées succinctement dans le document, on ne parle toutefois pas de participation populaire ou de validation du projet ou de ses variantes par les autorités exécutives et/ou législatives communales et/ou cantonales. Qu'est-il prévu?

**M. André Rothenbühler**, Conseiller communal : répond que la commission n'a aucun pouvoir si ce n'est de proposition. Pour l'instant, seul le Conseil communal a accepté ce document. Pour la suite, un appel d'offres sera lancé par un bureau d'urbanisme et d'environnement pour le plan d'aménagement local. Une demande d'une analyse critique de ce rapport est également envisagée.

Pour la suite de la procédure : aucune portée contraignante n'est souhaitée pour l'instant mais ce rapport sera utile comme base pour le plan d'aménagement local. Suivront les examens nécessaires, soit : Conseil général, Canton, dépôt et consultation, population etc.

**M. Sébastien Blanchard**, PBD-UDC, est satisfait

**M. Gérard Mathez**, PS : remercie et félicite la commission qui a planché et établi ce document.

**M. Nicolas Curty**, Président, propose une pause de dix minutes.

## **7. Information sur la Maison de l'Enfance SA**

**M. Nicolas Curty**, Président, passe la parole à M. Steve Morand, Vice-Maire, pour ce point de l'ordre du jour.

**M. Steve Morand**, Vice-Maire : se réfère au rapport qui a été adressé aux membres de ce Conseil général :

Depuis l'entrée en force de la nouvelle commune de Valbirse, l'Exécutif a été interpellé à plusieurs reprises au sujet de cette société créée en 2013. Les questions concernaient principalement la composition de l'actionnariat, le financement et le prix de location pour la crèche et l'école enfantine.

Comme indiqué dans le document que vous avez reçu, il s'agit d'un partenariat public-privé qui visait à construire un bâtiment moderne, à faible consommation énergétique et adapté aux besoins des enfants.

L'ancien bâtiment de la crèche présentait des risques pour les enfants et les classes d'école enfantine se trouvaient sur des sites séparés. D'autre part, une des classes se trouvait au bord de la route cantonale et l'autre à la Route de Moron ; la forte densité de circulation donnait des inquiétudes légitimes pour la sécurité des enfants.

Le nouveau bâtiment offre donc un environnement sain et adapté et des alentours sécurisés pour les enfants. Il est très bien isolé et chauffé par la centrale de chauffage au bois d'Éco-Lignière SA.

La politique d'entretien des bâtiments de ces dernières décennies n'a pas toujours pris en compte les besoins réels. Il en résulte un retard conséquent qu'il sera difficile de combler à l'avenir. Dans le cas de la Maison de l'Enfance SA, le conseil d'administration a décidé d'amortir la dette en 25 ans et de créer un fonds d'entretien à raison de 3 % de la valeur de construction (prochainement 2,5 %) afin de pouvoir faire face aux futurs travaux d'entretien.

La location annuelle de fr. 1 68'000.00 permet de couvrir ces charges financières et comptables afin d'assurer la pérennité du bâtiment.

La discussion n'est pas demandée.

## **8. Information sur Eco Lignière SA**

**M. Nicolas Curty**, Président, passe la parole à M. Steve Morand, Vice-Maire, pour ce point de l'ordre du jour.

**M. Steve Morand**, Vice-Maire : se réfère au rapport qui a été adressé aux membres de ce Conseil général :

Depuis l'entrée en force de la nouvelle commune de Valbirse, l'exécutif a été interpellé à plusieurs reprises au sujet de cette société créée en 2012. Les questions concernaient principalement la composition de l'actionnariat, les buts et la rentabilité du projet.

Ce projet est un bon exemple de partenariat public-privé, respectivement entre collectivités publiques. En effet, à l'origine, un partenaire privé était inclus à l'actionnariat mais il a cédé ses parts à l'école secondaire du bas de la vallée de Tavannes lorsque cette dernière a raccordé ses bâtiments à la centrale de chauffage au bois. Les initiateurs du projet ont intégré la Bourgeoisie de Malleray, proposé à la Bourgeoisie de Bévillard de s'intégrer au projet et négocié avec la Bourgeoisie de Court pour le stockage et l'approvisionnement en copeaux de bois. Les autorités communales ont poursuivi plusieurs buts en parallèle, à savoir :

1. La mise en valeur et la densification de la construction sur les 6'500 m<sup>2</sup> de la parcelle à la Lignière. Un plan de quartier a été approuvé et permettra la construction de 35-45 logements répartis dans 5 bâtiments. Ces derniers devront avoir une haute efficacité énergétique, disposer d'installations de rétention d'eau et se raccorder à la centrale de chauffage au bois. Le permis de construire d'un premier bâtiment devrait être délivré ces prochaines semaines.
2. La vente de la ferme avec l'obligation de raccordement à la centrale de chauffage. Ce bien a été vendu le 8 septembre 2016 à un particulier qui envisage d'y aménager deux logements dans un premier temps.
3. La construction et l'exploitation d'une centrale de chauffage au bois pour alimenter les bâtiments publics et privés dans le secteur. La centrale a été mise en exploitation en octobre 2015 et a produit 321'000 kwh à fin août 2016. Le conseil d'administration envisage de raccorder le collège primaire avec les bâtiments attenants et éventuellement un bâtiment à proximité immédiate de la centrale.

Sur le plan financier, la situation est bonne et la société anonyme dispose de liquidités en suffisance.

La discussion n'est pas demandée.

## **9. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance**

**M. Nicolas Curty**, Président, indique que le Bureau a souhaité que ce point soit systématiquement mis à l'ordre du jour de chaque séance pour donner des informations de manière officielle et structurée au Conseil général.

**M. Jean-Marc Zürcher**, PLR et sympathisants : rapporteur de la Commission de gestion et de surveillance, fait part de son rapport sur un audit du 2 septembre 2016 sur les contrats de travail du personnel communal de Valbirse.

### **Rapport d'audit**

<b>Thème :</b>	<b>Contrats de travail du personnel communal de Valbirse</b>
Audit réalisé le :	02.09.2016
Par :	Valentine Gerber et Jean-Marc Zürcher, tous les deux membres de la Commission de gestion et de surveillance du Conseil général de Valbirse
Personnes auditionnées :	Thierry Lenweiter, secrétaire communal et responsable des ressources humaines de l'administration communale de Valbirse

Documents ayant servi à l'audit :	Règlement sur le statut du personnel et les traitements de la commune municipale de Malleray, ainsi que ses annexes I et II => ce règlement a été repris par la commune fusionnée Valbirse.
<b>Remarque générale</b>	<p>Un accueil cordial a été réservé aux deux membres de la Commission de gestion.</p> <p>Les renseignements ont été fournis spontanément et toutes les questions ont obtenu une réponse immédiate et plausible.</p> <p>Les points potentiellement à améliorer n'ont donné lieu à aucune animosité, bien au contraire. Le secrétaire communal et responsable des RH a une excellente connaissance de l'ensemble des sujets abordés et fait preuve d'une réelle volonté de mettre à jour les éléments et documents qui doivent l'être.</p>
Thèmes et points précis contrôlés lors de l'audit :	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Existe-t-il un contrat de travail mis à jour avec l'entête Valbirse pour chaque employé-e de l'administration communale de Valbirse ?</li> <li>2) Chaque employé-e de l'administration communale de Valbirse est-il / est-elle rangée dans une classe de traitement, un échelon de fonction et un taux d'occupation clairement définis ?</li> <li>3) Les employé-e-s qui occupent une fonction identique sont-ils / sont-elles dans la même classe de traitement ?</li> <li>4) Les allocations d'entretien et les allocations familiales sont-elles versées conformément au règlement ?</li> <li>5) Quel est l'état actuel (30.06.2016 ou 31.08.2016) des heures supplémentaires du personnel de l'administration communale ?</li> <li>6) Quel est l'état actuel (30.06.2016 ou 31.08.2016) du solde des vacances / arriérés de vacances du personnel de l'administration communale ?</li> <li>7) Comment se fait la saisie du temps de travail ?</li> </ol>
<b>Constatations faites sur chacun des points vérifiés et cités ci-dessus</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) <b>Contrats de travail avec entête Valbirse ?</b> Quelque 47 contrats sont intitulés avec l'entête Valbirse. Deux exceptions existent et concernent des contrats avec de faibles taux d'occupation ou des contrats avec salaire horaire. Les contrats des garde-bains auxiliaire et du personnel de nettoyage de la piscine doivent aussi être établis dans un avenir proche.</li> <li>2) <b>Classe de traitement / échelon de fonction / taux d'occupation ?</b> Tous les contrats stipulent clairement la classe de traitement, l'échelon de fonction et le taux d'occupation.</li> <li>3) <b>Même classe de traitement pour une même fonction ?</b> Ce cas n'est pas réglé et il y a de grandes différences de classes de traitement (parfois de 5 classes, les écarts financiers étant atténués grâce aux 80 échelons de fonction). La raison de cette différence est la suivante : le Règlement sur le statut du personnel et les traitements de la commune municipale de Malleray qui a été repris lors de la fusion des communes de Valbirse, n'a pas encore été</li> </ol>

adapté et le personnel a donc conservé jusqu'à ce jour son ancienne classe de traitement.

**Y a-t-il donc des inégalités salariales ?** Dans le contexte de la fusion de Valbirse, les autorités d'alors s'étaient engagées à maintenir les acquis salariaux. L'harmonisation des salaires du personnel des trois communes fusionnées est en cours. Le Conseil communal a décidé de faire les adaptations des salaires de manière échelonnée sur 4 ans.

4) **Versement des allocations d'entretien et familiales ?** Ce versement est réalisé selon le règlement communal ou cantonal.

5) **Etat des heures supplémentaires au 31.08.2016 :** Malgré un grand surcroît de travail dû à la fusion des trois communes, la thématique des heures supplémentaires est bien maîtrisée et la planification des prochains mois doit permettre d'arriver au 31.12.2016 avec une situation assainie. A préciser : Valbirse ne paie en principe pas d'heures supplémentaires, à moins que celles-ci n'aient été annoncées et autorisées au préalable. Grâce à l'engagement de ressources supplémentaires durant le 2<sup>e</sup> semestre 2016, les compteurs pourront être ramenés à une situation saine d'ici la fin de l'année, également pour les 3 personnes dont le compteur affiche actuellement un solde élevé (les noms ne sont pas cités ici pour des raisons de protection des données). Un très bon suivi mensuel permet au responsable des RH de bien gérer la situation au fur et à mesure.

6) **Etat des vacances non prises (arriérés) au 31.08.2016 :** Pour garantir la santé et le bien-être du personnel, il y a lieu de vérifier que les vacances soient octroyées et prises chaque année. Parfois le droit des vacances est augmenté en raison d'une « prime de fidélité » de 11 jours qui peut être « étalée » sur plusieurs années.

Au 31.08.2016, le solde moyen des jours de vacances 2016 pour l'ensemble du personnel communal se situe à quelque 10 jours. Deux exceptions existent et ont fait l'objet de discussions approfondies. La situation est sous contrôle et sera assainie entièrement d'ici fin 2017.

7) **Saisie du temps de travail :** Chaque employé-e saisit personnellement son temps de travail dans le système informatique, lors de son arrivée au bureau et lorsqu'elle quitte sa place de travail. Le personnel communal qui n'effectue pas un travail sur ordinateur est muni d'un badge qui permet de faire les saisies et également de réaliser des imputations financières internes (travaux pour les services techniques, déneigement, école, etc.).

8) **Divers :**

**Appréciation des performances du personnel :** Selon le Règlement sur le statut du personnel (art. 10), les évaluations annuelles doivent être réalisées par deux membres du Conseil

	<p>communal et du chef du service concerné. A Valbirse, cette responsabilité a été déléguée au responsable des RH et aux chefs des services concernés (délégation possible sur la base de l'Ordonnance du Règlement d'organisation de la Commune).</p> <p><b>Jetons de présence</b> : Selon les déclarations du secrétaire communal, les jetons de présence sont saisis avec précision et dans les règles de l'art. Par contre, les décomptes sont livrés très tardivement et nécessitent trop souvent des rappels de la part de l'administrateur des finances.</p>
<p><b>Constatations générales</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) L'audit réalisé n'a fait état d'aucun manquement grave.</li> <li>2) L'audit réalisé a démontré chez le responsable des RH de l'administration communale de Valbirse une excellente connaissance des dossiers relatifs au personnel et une réelle volonté d'appliquer les règlements jusque dans les moindres détails.</li> <li>3) Compte tenu du grand surcroît de travail dû à la mise en place d'une administration centrale et à l'adaptation d'un grand nombre de règlements et documents suite à la création de Valbirse, les quelques remarques et propositions d'amélioration formulées dans le présent audit peuvent être réalisées relativement facilement et dans un délai qui ne dépassera pas la présente législature (en principe réalisable au plus tard d'ici à fin 2017 – notamment pour le « Règlement sur le statut du personnel »).</li> <li>4) Les mises à jour proposées peuvent être réalisés immédiatement, voire au fur et à mesure, sans urgence particulière, puisque la situation actuelle ne porte pas préjudice au traitement respectueux du personnel et n'enfreint pas de manière significative les règlements en vigueur.</li> <li>5) Les deux membres de la Commission de gestion expriment leur satisfaction et leurs remerciements au responsable des RH pour le suivi régulier et consciencieux des dossiers du personnel de Valbirse.</li> </ol>
<p><b>Recommandations :</b></p>	<p>Mise à jour et adaptation à la commune de Valbirse du « <i>Règlement sur le statut du personnel et les traitements de la commune municipale de Malleray</i> » d'ici fin 2017.</p> <p>Etablissement, mise à jour ou clarification des contrats pour le personnel disposant d'un faible taux d'occupation (tarif horaire).</p> <p>Veiller au maintien d'une bonne communication et collaboration entre l'administration et l'autorité exécutive.</p>

**M. Nicolas Curty**, Président, remercie M. Zürcher pour son rapport.

## **10. Rapport de la Commission scolaire**

**M. Nicolas Curty**, Président, indique que là également ce point sera mis systématiquement à l'ordre du jour des séances du Conseil général et passe la parole à M. Marc Utermann, président de la commission scolaire.

**M. Marc Utermann**, PLR et sympathisants et Président de la commission scolaire :  
Il aimerait relever 4 informations principales :

1. La nouvelle année scolaire 2016-2017 a bien débuté. La nouvelle directrice et les deux nouvelles enseignantes ont pris leurs marques. Les échos sont très positifs de la part des enseignants quant au fonctionnement de la nouvelle direction et la commission scolaire est très satisfaite. Les élèves ont eux aussi retrouvé les bancs d'école. Deux petites remarques, dont nous avons déjà parlé il y a quelques mois : les élèves de 7H sont regroupés à Malleray (pour rappel les 5H de l'année prochaine seront regroupés à Bévillard) et les effectifs en 1H et 2H sont importants ce qui fait que les classes sont pleines. Selon les projections, il en sera de même pour les effectifs de l'école enfantine en été 2017 qui dépasseront probablement les 22 élèves par classe (pour une classe enfantine dite de catégorie normale, les effectifs indiqués par le canton sont de 14-22 élèves, je cite les directives concernant les effectifs des classes, modifications d'août 2013).

2. Suite au controlling de l'inspecteur en décembre 2015, la commune de Valbirse a pour mission cette année de se doter d'un règlement scolaire communal. La commission d'école planche actuellement sur un projet préparé par l'administration et si tout va bien ce règlement scolaire vous sera proposé pour validation à la séance du conseil général de décembre.

3. Les membres de la commission d'école gardent cette année les mêmes références de classes que l'année dernière et ces classes seront visitées dorénavant au moins une fois par année, par cycle. Afin d'harmoniser ce qui se passait différemment dans les écoles de nos trois villages avant la fusion, il a été décidé que les référents de classe ne participeraient plus aux premières séances de parents en début d'année. La commission d'école n'a plus de compétence pédagogique et en cas de problèmes ou de questions, les parents sont invités en premier lieu à s'adresser aux enseignants, puis à la direction. Même si la commission scolaire n'a plus de décision à prendre concernant l'orientation, les dispenses, les congés, etc. elle continuera d'épauler les partenaires en cas de besoin ou de problèmes importants qui ne peuvent pas être réglés par les enseignants ou la direction. Mise à part l'application du droit fondamental de chaque enfant à accéder à l'enseignement, la Commission scolaire n'assume quasiment plus de tâches qui touchent directement et individuellement les élèves. La commission d'école veut se concentrer sur son rôle stratégique et politique et laisser l'opérationnel à la direction. Mme Macary prend à cœur le rôle et les compétences qui lui incombent.

4. Pour cette rentrée, la commission d'école a pris en charge de remettre à jour tous les contrats des enseignants afin qu'ils soient tous adaptés à la nouvelle commune de Valbirse et correspondent à la réalité des engagements actuels. Il adresse ici un grand merci à Carole Schütz, secrétaire de la commission et de l'école, qui a réalisé un important travail administratif. A ce jour, pratiquement tous les contrats sont désormais en ordre.

**M. Nicolas Curty**, Président, remercie M. Utermann pour son rapport.

## **11. Informations du Conseil communal**

**M. Paolo Annoni**, Maire, *jumelage avec Tar* :

En 1991, Malleray a été en contact avec le président des communes suisses et envisageait un jumelage en prenant des contacts.

Depuis, divers voyages ont eu lieu et des jeunes hongrois sont venus en stage à Malleray.

Valbirse a décidé de poursuivre ce jumelage et ce printemps 3 conseillers ainsi que le secrétaire se sont déplacés à Tar. Une délégation hongroise viendra en 2017 chez nous et il est prévu de leur faire visiter nos infrastructures telles que : crèche, AJR, soins à domicile et différents sujets intéressants pour eux.

**M. André Rothenbühler**, Conseiller communal, *information sur les travaux PAE Espace Birse* :

Le début des travaux prévus pour l'aménagement de la Birse étaient prévus le 15 août 2016. Les travaux ont été adjugés mais un petit retard s'est produit en raison de la non-validation du plan d'aménagement des eaux Espace Birse par l'OACOT.

L'attente de cet accord tarde du fait que l'OFEV veut avoir le plan d'évacuation complet des terres et de dépollution pour certaines. La commune s'est fait un peu avoir car les travaux ont été confiés à Real Estate, qui démolira également le canal de la Birse. De ce fait, le suivi de ce projet a échappé à la commune.

Le Bureau mandaté par Real Estate ainsi que cette dernière entreprise connaissent donc des problèmes et l'approbation par l'Office cantonal concerné n'a pas pu se faire. Il faut actuellement trouver un autre mandataire afin que ces travaux puissent débiter au plus vite.

## **12. Informations du président du Conseil général (articles 26, 28, 30, 32)**

Le Président indique :



- Aucune intervention écrite n'a été déposée ce soir.

### **13. Questions orales**

**M. Nicolas Curty**, Président, rappelle la possibilité de s'inscrire en début de séance pour des questions orales. Le temps total imparti à ce point de l'ordre du jour est de 30 minutes.

Aucun membre du Législatif ne s'est inscrit pour une question orale.

### **14. Souper du Conseil général**

**M. Nicolas Curty**, Président, explique qu'une discussion a eu lieu lors de la dernière séance du bureau du Conseil général. Afin de permettre aux élus de faire mieux connaissance dans un cadre informel, il a été décidé d'organiser un souper du Conseil général. Chacun sera totalement libre d'y participer. Les frais du souper seront à la charge des participants. La Commune ne paiera rien. Il y a lieu de voir s'il y a un intérêt pour l'organiser en 2016 déjà et ensuite pour les années futures.

**Mme Nadine Graber** : liste libre, rebondit sur cette proposition et prévoyait, début 2017, de lancer un projet afin de faire une activité pour tous les élus de Valbirse.

M. Curty lui propose d'en reparler dans le cadre du bureau.

**M. Nicolas Curty**, Président, en conclusion remercie les Conseillers généraux pour leur participation à cette séance, ainsi que les membres du Conseil communal pour le travail quotidien et titanesque, de même que l'ensemble du personnel employé par la Commune.

Il informe les membres qu'un apéritif sera servi à l'issue de cette séance et clôt la séance.

La séance est levée à 20h45.

#### **AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

Le Président    Le Secrétaire    La Secrétaire PV

Nicolas Curty    Lenweiter Thierry    Aeberhard Sandra